



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de la coordination**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 DÉCEMBRE 2022
RELATIF À L'EXERCICE DE LA PÊCHE DE LOISIR EN EAU DOUCE
DANS LE FINISTÈRE POUR L'ANNÉE 2023**

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Dates et lieux de consultation :

Conformément à l'article L123-19-1 du code de l'environnement, disposition issue de l'article 7 de la Charte de l'environnement qui prévoit la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche de loisir en eau douce dans le Finistère pour l'année 2023, accompagné d'une note de présentation, a été rendu accessible au public pendant une durée de vingt et un jours francs du 2 décembre 2022 au 23 décembre 2022 inclus directement en ligne sur le site internet des services de l'État du Finistère.

Le public a pu faire valoir ses observations pendant la même période :

- directement à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr
- par courrier dans ce même délai à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer (Service eau et biodiversité) - 2 boulevard du Finistère - 29325 QUIMPER cedex

Synthèse des observations et propositions émises par le public :

Aucune observation n'a été recueillie

Observations et propositions émises par le public dont il a été tenu compte :

Sans objet